

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1902.

Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1902 ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. Verheyen.

. Tweede sectie.

HOOFDSTUK XI.

Art. 41bis.

Toelage aan de Werkbeurzen en aan
de maatschappijen en kringen, voor doel
hebbende de onvrijwillige werkeloze
leden ter hulp te komen (onbepaald
krediet) fr. 300,000

Deuxième section.

CHAPITRE XI.

Art. 41bis.

Subside aux Bourses de Travail et aux
sociétés et cercles ayant pour but de
donner des secours aux membres qui
sont victimes d'un chômage involontaire
(crédit illimité). . . . fr. 300,000

J. VERHEYEN.

(1) Budget n° 4, VIII.
Rapport, n° 104.
